

**Moulignerne**

L'an deux mil vingt et un, le lundi 4 octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Moulignerne, régulièrement convoqué le 28 septembre, s'est réuni dans la salle des loisirs, sous la présidence de Monsieur Alain BOURDIN, le maire.
Madame Pierrette GILLIER a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : Alain BOURDIN - Laurent FERTE - Stanislas HUART - Bruno ROUAULT DE COLIGNY - Jean-Paul GUIDOIN - Pierrette GILLIER - Sandrine LUZENSKI - Arnaud LENUD - Charlotte GIRARD - Sylvaine HERVÉ - Guillaume DE LA TULLAYE - Valérie DELAIRE

Etaient absents excusés : Paul HERVÉ – Romain CANTIN

Etaient absents : Olivier REMBERT

TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS : Après en avoir délibéré, l'organe délibérant décide de mettre en place le temps de travail et d'adopter les modalités de mise en œuvre telles que proposées : La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h
	arrondi à 1600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

Les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2022.

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE (ÉCHELLE C1) : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint Technique pour effectuer les missions de surveillance de pause méridienne suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 6 heures annualisée (5.46/35^{ème}), à compter du 11 octobre 2021 pour une durée maximale de 9 mois sur une période de 18 mois. La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 354, indice majoré 332, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés seront inscrits au budget, chapitre 012.

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE (ÉCHELLE C1) : Le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 01/09/2022 un emploi d'agent de surveillance pause méridienne au grade Adjoint Technique pour un temps de travail de 4.73/35^{ème}. Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité acceptent les propositions ci-dessus dans

les conditions précitées ; chargent le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ; et disent que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE (CLECT)

: Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées qui a été adopté par cette dernière. Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 21 septembre 2021.

FONDS DE CONCOURS SIEML : La collectivité de Mouliherne par délibération du Conseil DÉCIDE de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

- Dépannage du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021
- Montant de la dépense : 1283,41 euros TTC
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 962, 56 euros TTC

BULLETIN MUNICIPAL – CONCOURS PHOTO : La commission bulletin municipal a commencé à travailler sur le bulletin municipal 2021. Un concours photo a été mis en place sur le thème « Au fil de l'eau ». Ce concours est ouvert à tous les moulihernais jusqu'au 19 novembre 2021. La photo lauréate du concours illustrera la couverture du prochain bulletin municipal.

Karine va également contacter les associations afin qu'elles puissent nous transmettre un petit texte accompagné des dates de manifestations pour 2022. Il leur sera également demandé de faire leur demande de subvention pour l'année prochaine.

Les administrés concernés par de l'état civil seront aussi contactés pour avoir leurs accords pour la parution.

Une demande devis est en cours pour l'impression de 550 bulletins.

FOIRE AUX POMMES

Monsieur Bourdin a suggéré au comité des fêtes de participer à Octobre Rose en reversant 20 centimes d'euros par barquette de beignets au profit du Comité Féminin 49, un stand de cette association pourrait aussi être autorisé dans le village gourmand. La zone de pass sanitaire pourrait être également décorée dans les tons roses.

Une liste d'invité a été réalisée pour le vin d'honneur du dimanche (maires, députés, parlementaires, etc...).

Monsieur Ferte explique à l'assemblée qu'une zone sera réservée aux porteurs du pass sanitaire, elle sera dédiée à la restauration et aux buvettes (beignets, jus de pommes ...) ; cette zone ira du monument aux morts jusqu'à la place Emile Delétang, elle englobera les deux bar-restaurant. Un couloir de circulation en accès libre sera cependant prévu pour accéder au vide grenier qui aura lieu de part et d'autre de la rue des Moulins. Le comité des fêtes contrôlera les pass à l'entrée de la zone, des vigiles seront présents le dimanche pour la sécurité de tous. Des bracelets seront distribués aux détenteurs du pass sanitaire, ce qui évitera des contrôles à répétition. Des arrêtés municipaux seront mis en place afin de faciliter l'organisation de la Foire aux pommes. La municipalité prendra en charge la location d'un chapiteau et de barrières auprès de la ville de Saumur d'un montant de 105 euros. Pour finir, Monsieur Ferte informe qu'il manque encore des bénévoles.

QUESTIONS DIVERSES

DICRIM : A la demande de la Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire, un dossier d'information communal sur les risques majeurs a été élaboré. Ce document répertoriant tous les risques majeurs de la commune (10) sera diffusé largement aux administrés.

RESSOURCES HUMAINES : Pascal Letourneau est prolongé d'un mois en contrat saisonnier, il participera au renouvellement des parterres de fleurs du bourg.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX : des travaux d'effacement de réseaux sont prévus dans la rue du Val pour 2023. Le projet sera prochainement proposé en détail au conseil municipal.

TOUT A L'ÉGOUT : Une réflexion est en cours sur la prolongation du réseau tout à l'égout Route de Mouliherne à Baugé. L'impasse de la Roseraie sera également étudiée. Un rendez-vous avec Saumur Val de Loire Régie Eaux et la commission voirie est prévu le 14 octobre.

THERAPEUTE : Madame Marylise Pompignac souhaite finalement une permanence le vendredi au local de l'ancienne infirmière. Nous attendons un retour de sa part afin de lui proposer un bail. Par ailleurs, une communication sera réalisée très prochainement concernant les créneaux de disponibles pour d'éventuelles permanences.

PROJETS 2022-2026 : Pour la période 2022-2026, la Communauté d'Agglomération sera chef de file de plusieurs contrats, permettant d'obtenir, pour l'ensemble du territoire, des financements de l'État, de la Région des Pays de la Loire, et de l'Europe. Afin de préparer le contenu de ces contrats, il nous est demandé l'ensemble de nos projets pour les 5 années à venir. Un groupe de travail se réunira afin de proposer au conseil municipal des projets pour cette période. Chaque conseiller doit également donner des idées.

GEMAPI : Lors du dernier Conseil Communautaire, les élus délégués avaient la lourde mission de voter la Taxe GEMAPI : nouvelle taxe décidée par l'État, destinée à tous les propriétaires du territoire, afin de financer la protection des digues d'un coût de 1 000 000 euros par an. Cette taxe a été votée à la majorité. Le maire a informé son conseil qu'il a voté contre pour les raisons suivantes : l'État aurait dû garder cette compétence, ce désengagement est fortement regrettable. D'autre part, le fait de voter cette taxe favorablement conforte et cautionne cette décision et en rend presque responsables les élus.

SHÉMA DE MUTUALISATION : les élus du territoire souhaitent pouvoir bénéficier des services de la communauté d'agglomération. Ainsi un schéma de mutualisation a été créé, plusieurs projets pourraient être mis en place tels que les commandes groupées et cadrées, une expertise partagée en matière de marché public, une assistance juridique, recherche de subventions publiques, création d'une fourrière automobile, et bien d'autres ...

PODELIHA : Le maire informe le conseil municipal que Podeliha vend 11 logements dans la résidence Catherine de Médicis et 2 dans la résidence Médicis II.

ATD BAUGÉ : Une réflexion a été faite sur la circulation des poids lourds dans le bourg de la commune. Un plan de circulation a été réalisé et sera mis en place prochainement. Une réflexion est également en cours sur l'installation de caméras. La commission voirie intégrera les panneaux du nouveau plan de circulation dans un prochain devis.

COMMISSION RELATION AVEC LES JEUNES ET ACTION SOCIALE : Madame Gillier propose la reconduction du panier gourmand de fin d'année pour les aînés de la commune, en effet, le repas du 8 mai n'a une nouvelle fois pas eu lieu. Toute l'assemblée est d'accord. Elle informe également que le conseil des jeunes organise le samedi 23 octobre 2021 à 10h00, une matinée citoyenne pour nettoyer le bourg et ses abords. L'affiche sera faite par le conseil des jeunes et prochainement distribuée.

COMMISSION FLEURISSEMENT : Rappel, la commune participe à l'opération « 1 naissance, 1 arbre », une cérémonie avec plantation d'arbres est prévue le samedi 20 novembre 2021. Toutes les familles ayant eu une naissance cette année seront conviées.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL PRÉVUE LE LUNDI 8 NOVEMBRE 2021 A 18h30.

La séance est levée à 20h20.